

COMMISSION JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE, CULTURE

DU MARDI 19 JUIN 2018

Etaient présents : Mrs Didier HOUOT, Ludovic VINCENT, Yannick PIQUEE, Philippe CUNY, Laurent PERRIN, Arthur BRAUN, Daniel JOMARD, Cédric PIERREL, Michaël ROHR, Rémi DECOMBE, Mmes Sabine GRANDEMANGE, Dorine ROBERT et Stéphanie MALISZEWSKI.

Excusées : Murielle COLLIN – Laure GRANDEMANGE.

Ludovic VINCENT prend la parole et évoque la baisse de certaines associations en utilisant la nouvelle méthode de calcul. Il est conscient que cela n'est pas très apprécié par certains membres présents et prend note des remarques de tous.

Malgré tout il aimerait conserver ce barème de calcul pour les années suivantes.

Etant donné que les subventions doivent être votées en conseil municipal le 26 juin, il propose d'augmenter les montants de 2017 de 1%.

Yannick PIQUEE propose de ne pas augmenter les subventions et de garder une partie de l'enveloppe budgétaire.

Didier HOUOT est également de cet avis, il ajoute qu'il ne faut en aucun cas les diminuer. Il considère qu'il est nécessaire de soutenir les associations et ajoute qu'il ne doit pas y avoir de différences entre chacune d'elle.

La majorité ne trouve pas normal qu'il y ait de telles inégalités entre les associations, de plus certaines manquent énormément de bénévoles, par conséquent si la subvention baisse, il y a un risque à ce que l'association cesse.

Yannick PIQUEE s'interroge sur la mise en place de ce barème et se demande si cela est vraiment utile.

Philippe CUNY trouve qu'il est normal de rétablir le juste milieu car il y a des associations qui sont plus présentes que d'autres au niveau communal et qu'elles mériteraient de bénéficier d'une subvention plus importante. Il trouve que les critères sont utiles dans ce genre de situation.

Cédric PIERREL propose également que les associations qui n'ont pas fait leur demande avant le 31 mars, comme convenu, puissent effectuer une demande exceptionnelle en cas de besoin.

Didier HOUOT est d'accord avec cette suggestion.

Il est à noter, qu'à l'heure d'aujourd'hui, le barème ne répond pas aux objectifs prévus pour les associations, celui-ci est donc à retravailler.

En cas de besoin, Daniel JOMARD propose de se charger d'effectuer des formules de calculs sur excel afin de faciliter le travail.

Michaël ROHR suggère, vu la méthode de calcul de ces critères, de ne prendre en compte que 80 voir 90 % de la somme attribuée et conserver le restant pour les demandes de subventions exceptionnelles, il rejoint l'idée de Yannick PIQUEE.

Ludovic VINCENT a pris note de toutes les remarques et propose une augmentation de 1 %. Un tour de table est effectué.

Avec une abstention, deux votes pour il est décidé de maintenir le montant de l'année 2017.

Une prochaine réunion de la commission sera programmée en octobre afin de retravailler sur de nouveaux barèmes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.